

<https://enseignants.se-unsas.org/Professionnel-responsable-et-expert-je-veux-enseigner-en-toute-securite>



# Professionnel responsable et expert, je veux enseigner en toute sécurité !

- Je suis... - Prof d'EPS - L'EPS vue par le SE-Unsa -

Publication date: dimanche 1er septembre 2019

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

## « Je veux enseigner en toute sécurité ! »

Parce que je suis un professionnel responsable et expert, je veux enseigner en toute sécurité !

Avec le SE-Unsa, je demande un nombre limité d'élèves pour certaines activités, un dédoublement systématique des classes pour la natation et la création d'un observatoire local des installations sportives.

## Reconnaître la responsabilité de l'employeur

Alors que le niveau d'exigence professionnelle croît, celui de la qualité du cadre dans lequel les enseignants d'EPS doivent travailler décroît.

Les injonctions sécuritaires de plus en plus nombreuses rendent plus flagrant l'état de moins en moins entretenu des installations sportives, les exigences nécessaires de l'enseignement du savoir-nager doivent faire face à un accès aux bassins de plus en plus restreint et coûteux, ...

Les enseignants d'EPS croient en l'éducation par la pratique physique et sportive mais ils veulent pouvoir exercer de façon qualitative et en toute sécurité avec leurs élèves.

Pour le SE-Unsa, l'État employeur doit assumer sa responsabilité auprès de ses personnels enseignants d'EPS comme auprès des élèves usagers, d'une part quant à la qualité de l'enseignement du service public et, d'autre part quant au droit à la sécurité.

## Limiter le nombre d'élèves pour certaines activités

Quel enseignant d'EPS n'a pas encore mesuré l'intérêt de certaines activités, souvent dites à risques, pour travailler la confiance en soi de l'élève et favoriser ainsi sa réussite scolaire ?

Mais en même temps, quel enseignant se dit favorable à organiser la pratique de ces mêmes activités, mettant en jeu sa responsabilité, sans garantie d'un cadre d'exercice sécurisant ?

Si les derniers textes règlementant la pratique de certaines activités sont de plus en plus exigeants sur les contrôles de matériel à effectuer ou les formations à suivre par la profession, aucune place n'est réellement faite à l'effectif du groupe d'élèves pratiquants.

En résumé, les enjeux sont cernés, les intentions sont louables mais les moyens ne sont pas tous au rendez-vous...

Afin que chaque enseignant d'EPS puisse enseigner dans des conditions optimales de sécurité, le SE-Unsa demande que chaque équipe puisse s'organiser et disposer de moyens supplémentaires pour limiter le nombre d'élèves pour certaines activités.

## Dédoubler les classes pour la natation

Les enseignants d'EPS n'ont pas eu à attendre les annonces du gouvernement sur le renforcement du plan anti-noyades pour mesurer l'importance de la maîtrise du savoir-nager au sortir de l'École ni comme du rôle qu'ils devaient jouer.

La problématique du déficit du savoir-nager en France ne se retrouve ni dans la volonté des enseignants d'EPS ni dans leur responsabilité.

Nombre d'écoles et établissements n'ont qu'une possibilité limitée de pratique de l'activité en raison de difficultés diverses : coût et temps de transport pour se rendre au bassin, occupation du bassin par d'autres publics, matériel insuffisant, ...

En parallèle de son action pour un accès gratuit et facilité des écoles et établissements aux bassins, le SE-Unsa

exige que chaque classe puisse être systématiquement dédoublée pour la natation afin que le temps de pratique et d'expérimentation pour chaque élève soit suffisant et que chaque enseignant puisse exercer en toute sécurité.

### **Créer un observatoire local des installations sportives**

Si les enseignants d'EPS savent que la sécurité des usagers dépend pour une large part des procédés pédagogiques employés, ils n'ignorent pas non plus que subsiste toujours un risque d'accident dû à des causes matérielles dont certaines peuvent avoir pour origine un entretien insuffisant.

Mais leur quête de sécurité atteint vite ses limites lorsque face à leur vigilance ou leur signalement de tout matériel défectueux, la réponse du gestionnaire habilité à effectuer l'entretien est insuffisante voire absente.

En effet, si la loi reconnaît aux collectivités la responsabilité de l'État des installations sportives dont elles sont propriétaires, il n'en demeure pas moins que la vérification régulière du matériel et des installations ainsi que l'entretien périodique ne sont pas toujours assurés (remise en état des pistes défoncées, ceinturage des zones de pratique, graissage de matériel, ...).

Afin de permettre aux enseignants d'EPS de signaler moins souvent et plus facilement un danger matériel et de s'assurer que le message sera suivi d'effet, le SE-Unsa revendique la création d'un observatoire local des installations sportives où gestionnaires, professionnels et usagers auraient un espace d'échanges formel et régulier pour planifier tout entretien, signaler tout dysfonctionnement et décider toute intervention de mise en sécurité.